



MON GUIDE DU PERMIS DE CONDUIRE

CATÉGORIE **AM**

Édition 09/2025

FÉLICITATIONS !

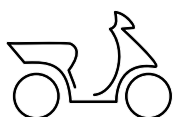
VOUS AVEZ RÉUSSI VOTRE EXAMEN THÉORIQUE.

MA FORMATION ET MON EXAMEN PRATIQUE

Cette brochure décrit les prochaines étapes de votre **apprentissage via l'auto-école agréée** pour obtenir votre permis de conduire de la **catégorie AM**. Elle contient également des **informations importantes** relatives à votre **examen pratique**, accessible dès **16 ans**.

LA CATÉGORIE AM

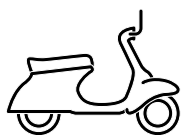
CYCLOMOTEUR, SCOOTER, QUADRICYCLE LÉGER (masse à vide maximale de 425 kg) **ET SPEED PEDELEC**.



MAX 50 cm³

Cylindrée maximale de 50 cm³ (ou puissance maximale de 4 kW).

ET



MAX 45 km/h

Vitesse maximale de 45 km/h.

Véhicules avec ou sans remorque.



La catégorie AM est aussi requise pour conduire un **SPEED PEDELEC** :



→ Véhicule à 2 roues à pédales (sauf cycles motorisés).

→ Mode de propulsion auxiliaire dans le but premier d'aider au pédalage et dont l'alimentation du système auxiliaire de propulsion est interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse **maximale de 45 km/h**.

→ Cylindrée maximale de 50 cm³ (ou puissance maximale de 4 kW).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Je suis déjà titulaire du permis de la catégorie B.

→ Vous pouvez également conduire les véhicules de la catégorie AM.

La vitesse maximale de mon cyclomoteur ne dépasse pas 25 km/h.

→ Vous pouvez le conduire sans permis.

Je suis né avant le 15/02/1961.

→ Vous êtes dispensé de permis pour la catégorie AM.



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement les pages suivantes. Un changement de réglementation peut cependant modifier les informations reprises dans cette brochure.

Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître les mises à jour et **NOS TARIFS**.



CONSEILS

Une bonne préparation, alliée à vos connaissances et à votre expérience, vous permettra d'aborder votre examen avec la confiance nécessaire à la réussite. Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître nos conseils et astuces. **Bonne route.**

MON EXAMEN THÉORIQUE

Quelle validité ?	p. 4
-------------------------	------

MON EXAMEN PRATIQUE**1 ME PRÉPARER**

Les étapes de ma formation pratique	p. 5
Accès direct à l'examen, sans permis provisoire et sans stage.	
Mes cours pratiques obligatoires	p. 5
Où ? Combien d'heures ? Quelle validité ? Document délivré.	
Mon rendez-vous obligatoire pour l'examen	p. 6
Où présenter mon examen ? Comment prendre rendez-vous ?	

2 LE JOUR DE MON EXAMEN PRATIQUE

Quel équipement ?	p. 7
Quel véhicule pour mon examen ?	p. 7
Caractéristiques obligatoires - Vérification technique.	
Quelle est la liste des documents à présenter ?	p. 8
Mes documents - Mon véhicule.	
Carte d'identité périmée ? En cas de manquement ou d'absence.	
Les normes minimales médicales - Que dois-je signer ?	
Le déroulement et les consignes	p. 10
L'examen avec mon cyclomoteur à 2 roues	p. 10
L'examen avec mon cyclomoteur à plus de 2 roues	p. 12

3 APRÈS MON EXAMEN

Quels résultats et démarches ?	p. 14
Réussite, échec.	
Une remarque ? Un problème ?	p. 14
Réclamation, recours.	
Lors d'une déchéance	p. 14

→ Votre réussite doit être **en cours de validité** au moment votre examen pratique > Suivez la **FORMATION OBLIGATOIRE**.

[illegible]

MON EXAMEN PRATIQUE

1 ME PRÉPARER



LES ÉTAPES DE MA FORMATION PRATIQUE

→ **ACCÈS DIRECT** à l'examen (sans permis provisoire et sans stage).

Étape 1 → Cours pratiques **via auto-école agréée** (4 heures minimum, dont une partie en circulation).

Étape 2 → Examen pratique : uniquement manœuvres sur terrain privé via auto-école agréée OU en filière libre (avec votre propre cyclomoteur).
Dès 16 ans



MES COURS PRATIQUES OBLIGATOIRES



OÙ ?

Dans une auto-école agréée uniquement.



COMBIEN D'HEURES ?

Vous devez suivre **4 heures** minimum pour avoir accès à l'examen pratique.



QUELLE VALIDITÉ ?

Les cours restent valables 3 ans.

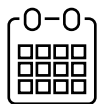


DOCUMENT DÉLIVRÉ

Vous recevez un « Certificat d'enseignement pratique » **à présenter** obligatoirement lors de l'**examen pratique**.



Il n'existe pas de permis de conduire provisoire pour cette catégorie > **Vous ne pourrez pas vous entraîner sur la voie publique avec votre propre cyclomoteur.**



MON RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN

→ L'examen consiste en une épreuve sur terrain privé (manœuvres) uniquement, accessible dès 16 ans.

OÙ PRÉSENTER MON EXAMEN ?

→ Au choix, dans un de nos centres d'examen agréés.



CONSULTEZ LES HORAIRES SUR
www.auto securite.be/permis-de-conduire



COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

VIA AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

Avec le cyclomoteur **de l'auto-école.**

→ L'auto-école agréée se charge de la prise de votre rendez-vous auprès du centre d'examen.

EN FILIÈRE LIBRE

Avec **votre cyclomoteur.**

→ Effectuez votre prise de rendez-vous au minimum **6 semaines** à l'avance.



Les rendez-vous se font via le portail ou le call Center

087/57.20.30
www.auto securite.be/fr/portail-de-rendez-vous/

Annulation d'un rendez-vous :

→ Avertissez le Call Center ou le portail pour la filière libre au moins **2 jours ouvrables** complets avant la date prévue, le samedi non compris.

Exemple : le rendez-vous du mardi doit être annulé, au plus tard, le vendredi de la semaine qui précède.



**PAS DE RDV AU GUICHET!
 RDV VIA LE PORTAIL OU LE CALL CENTER**

2 LE JOUR DE MON EXAMEN PRATIQUE

QUEL ÉQUIPEMENT ?



→ Casque homologué selon la norme européenne (sauf si véhicule avec habitacle).

Port correct du casque : il doit être bien ajusté à la tête sans toutefois trop serrer. La jugulaire doit être fermée de manière correcte et sans avoir trop de jeu (un à deux centimètres entre le menton et la lanière).



QUEL VÉHICULE POUR MON EXAMEN ?

CARACTÉRISTIQUES OBLIGATOIRES

CYCLOMOTEUR

(2 ou 3 roues)

ou

QUADRICYCLE LÉGER

→ Catégorie AM.

→ 50 cm³ (ou 4 kW) maximum.

→ Vitesse maximale : supérieure à 25 km/h et ne dépassant pas 45 km/h.

→ Si 2 roues : avec une béquille centrale ou latérale.

→ Si plus de 2 roues : avec marche arrière.

→ Doit permettre d'exécuter toutes les manœuvres, compte tenu de la disposition des aires prévues pour les manœuvres.



N'EST PAS ACCEPTÉ

→ Cyclomoteur à 3 roues pourvu de 2 roues montées sur un même essieu et dont la distance entre les centres de surfaces de contact de ces roues et le sol est inférieure à 0,46 m.

→ Perte d'huile importante ou mauvais état des pneus.



PRÉPAREZ VOTRE VÉHICULE POUR L'EXAMEN :

Une **vérification technique** du véhicule sera effectuée par l'examineur au début de votre examen.

Contrôlez :

→ son bon fonctionnement et

→ l'état des pneus.



**VOUS NE POUVEZ PAS
CONDUIRE VOUS-MÊME
JUSQU'AU CENTRE D'EXAMEN !**

2

LE JOUR DE MON EXAMEN



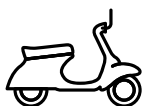
QUELLE EST LA LISTE DES DOCUMENTS À PRÉSENTER ?

MES DOCUMENTS



- Carte d'identité.
- Attestation de réussite de l'examen théorique.
- Certificat d'enseignement pratique, délivré par une auto-école agréée.
- Déclaration signée (*) relative aux défauts physiques et affections ou, selon le cas, les attestations prévues (**) (complétez le document reçu lors de votre réussite de l'examen théorique).

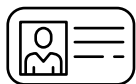
POUR MON EXAMEN EN FILIÈRE LIBRE



MON VÉHICULE

- Certificat d'immatriculation.
- Certificat d'assurance.
- Certificat de conformité.

TOUS LES DOCUMENTS À PRÉSENTER DOIVENT ÊTRE
LES ORIGINAUX, EN COURS DE VALIDITÉ.
> LES COPIES, MAILS ET FAX NE SERONT PAS ACCEPTÉS.



CARTE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE ?

Votre examen aura lieu à condition d'être en possession de **votre carte d'identité périmée** et du **récépissé délivré par l'administration communale**, qui prouve votre demande de renouvellement. Votre demande de permis de conduire sera conservée dans la base de données du centre d'examen et ne sera délivrée que sur la présentation de votre carte d'identité en règle.

SANS LE RÉCÉPISSÉ, L'EXAMEN N'AURA PAS LIEU.



SI MALHEUREUSEMENT JE NE SUIS PAS ADMIS À L'EXAMEN OU EN CAS D'ABSENCE

EN CAS DE MANQUEMENT administratif ou technique, ou en cas d'absence, votre examen n'aura pas lieu et des frais administratifs seront à votre charge.

Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître les mises à jour et **NOS TARIFS**.



(*) LES NORMES MINIMALES MÉDICALES - QUE DOIS-JE SIGNER ?

Pour avoir accès à l'examen pratique et obtenir un permis de conduire vous devez signer une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'êtes pas atteint d'un des défauts physiques ou d'une des affections mentionnés à l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

→ **Lisez attentivement les normes minimales concernant l'aptitude physique et mentale à la conduite d'un véhicule à moteur disponibles dans nos centres d'examen.**

→ **(**) Vous ne pouvez pas signer la déclaration ?** Vous devez consulter un médecin de votre choix et fournir les **attestations** prévues.

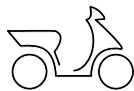
NOTES

[illegible]



LE DÉROULEMENT ET LES CONSIGNES

L'examen est composé d'une épreuve préliminaire, suivie de 4 manœuvres réalisées sur un **TERRAIN PRIVÉ**.



L'EXAMEN AVEC MON CYCLOMOTEUR À 2 ROUES

→ Vous serez préparé à cette épreuve lors des cours pratiques obligatoires dispensés par l'auto-école agréée que vous aurez choisie pour votre apprentissage.

POSITION DE DÉPART → Placez votre cyclomoteur devant et dans la direction de l'aire de manœuvre « Slalom ».

CONTRÔLES PRÉALABLES

Vous êtes sur votre cyclomoteur.

→ L'examineur vérifie votre **connaissance de l'emplacement et/ou de l'utilisation** de la commande du frein avant, du frein arrière, de la boîte de vitesse (si présente), de l'accélérateur, du klaxon, des clignotants (si présents), du feu de croisement, du feu de route, du dispositif d'arrêt d'urgence (si présent).

EXÉCUTEZ ENSUITE LES 4 MANŒUVRES SUIVANTES DANS CET ORDRE.

- Enchaînez-les de façon continue, les deux pieds **en permanence placés sur les repose-pieds et en position normale de conduite**.
- Poser les pieds à terre est interdit, sauf après le freinage d'urgence où vous devez poser un ou deux pieds à terre après un arrêt complet.
- Vous ne pouvez pas rouler sur les lignes qui délimitent la zone réservée à la manœuvre.
- Vous ne pouvez pas toucher les cônes.

① SLALOM

- Commencez à une distance de 2 mètres avant et dans l'axe du premier cône.
 - Parcourez, dans un mouvement continu, un slalom selon un axe matérialisé par 7 cônes en vous en écartant le moins possible.
 - Commencez en passant à gauche ou à droite du premier cône.
- La manœuvre est terminée après le cône "noir et jaune".

② PARCOURS EN BOUCLES

- Effectuez, dans un mouvement continu, deux "huit" autour de deux cônes centraux.
- Restez à l'intérieur des cônes extérieurs et des lignes délimitant l'aire de manœuvre.

③ ROULER AU PAS

- Progressez à basse vitesse, dans un mouvement continu, dans un passage étroit.
- La roue avant du cyclomoteur ne peut pas quitter le passage avant un temps de 12 secondes.

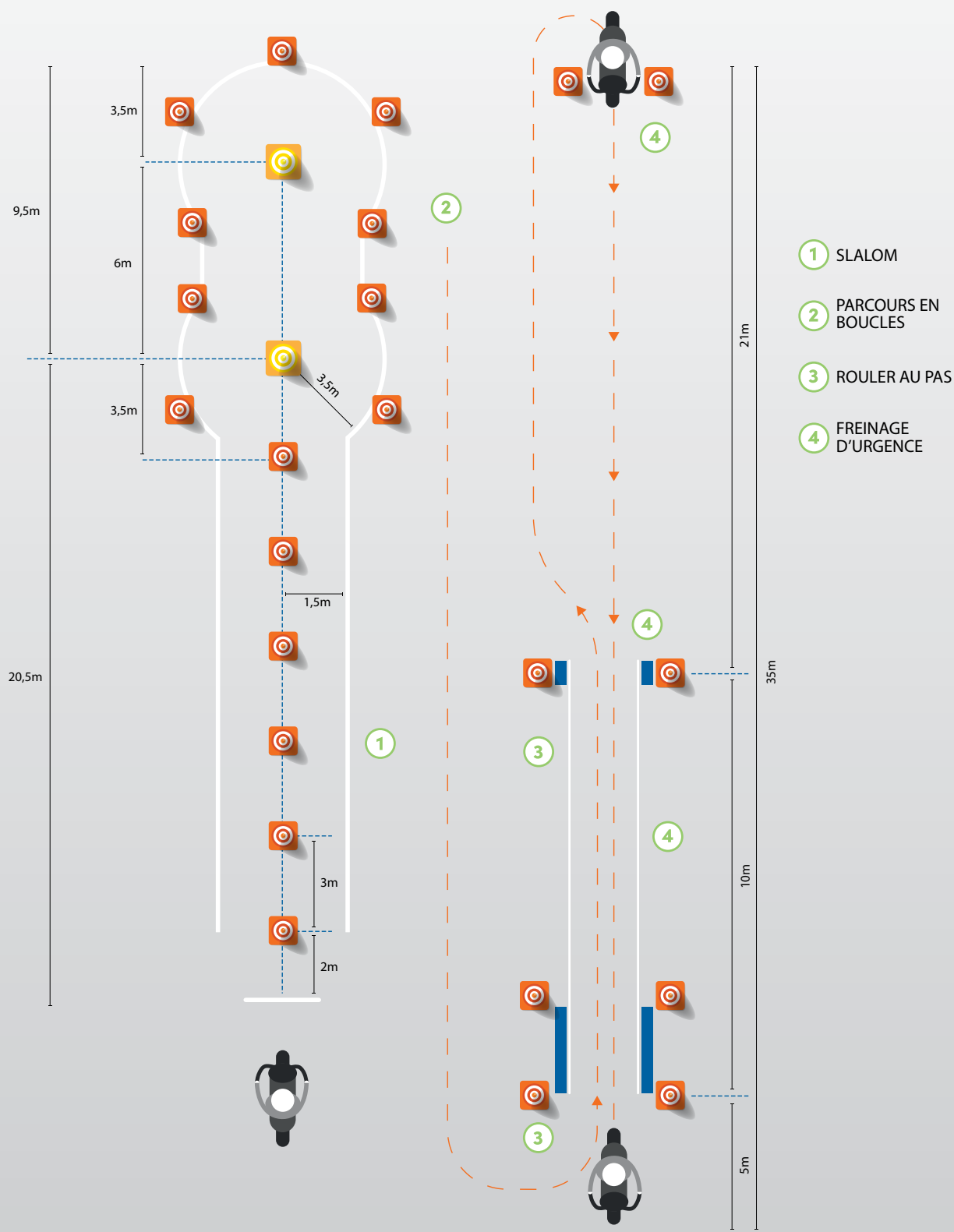
④ FREINAGE D'URGENCE

- Roulez entre les cônes et accélérez pour atteindre, à la fin des 2 lignes blanches, une vitesse de minimum 25 km/h sur sol sec ou 20 km/h sur sol mouillé.
- Freinez et arrêtez-vous avant la ligne blanche.
- Posez un ou deux pieds à terre après l'arrêt complet.

LES MANŒUVRES PERMETTENT À L'EXAMINATEUR DE VÉRIFIER, ENTRE AUTRES, SI VOUS :

- Portez correctement votre équipement.
- Pouvez désigner l'emplacement des différentes commandes et les utiliser sans hésitation.
- Appliquez correctement la technique de regard.
- Tenez compte du gabarit du cyclomoteur, et principalement de son empattement.
- Gardez l'équilibre.
- Pouvez rouler en ligne droite à basse vitesse sans marquer l'arrêt.
- Adoptez une position de conduite correcte.
- Maîtrisez réellement votre véhicule (manipulation des commandes, équilibre, forces de freinage, vitesse adaptée, trajectoire, ...).

L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN PRIVÉ ET L'ENCHAÎNEMENT DES MANŒUVRES



Sauf en cas de chute, lorsque les cotations de manœuvres donnent lieu à un échec, vous bénéficiez d'une 2^{ème} tentative.



L'EXAMEN AVEC MON CYCLOMOTEUR À PLUS DE 2 ROUES

→ Vous serez préparé à cette épreuve lors des cours pratiques obligatoires dispensés par l'auto-école agréée que vous aurez choisie pour votre apprentissage.

CONTRÔLES PRÉALABLES

→ L'examineur vérifie votre connaissance de l'**emplacement et de l'utilisation** des commandes du klaxon, des clignotants, du (des) feu(x) de croisement et du (des) feu(x) de route.

EXÉCUTEZ ENSUITE LES 4 MANŒUVRES SUIVANTES DANS L'ORDRE DÉSIGNÉ PAR L'EXAMINATEUR.

- Durée maximale pour chaque manœuvre : 3 minutes.
- Vous ne pouvez pas descendre du véhicule pendant les manœuvres.
- Vous devez porter votre ceinture de sécurité et utiliser les clignotants du véhicule.
- Les rétroviseurs extérieurs (boîtier) doivent se trouver en position d'utilisation normale (c'est-à-dire non rabattus) pendant toutes les manœuvres. Il est permis de changer l'orientation des miroirs des rétroviseurs depuis la place du conducteur avant ou pendant l'exécution d'une manœuvre.
- Le porte-à-faux (avant et arrière) du véhicule peut dépasser les limites de la rue.
- Vous ne pouvez pas monter sur les bordures.
- Vous ne pouvez pas toucher les balises.

1 STATIONNEMENT À DROITE ENTRE 2 VÉHICULES

- Positionnez votre véhicule ② pour ensuite le stationner, en marche arrière, entre les 2 balises ③.
- Si vous avez mal entamé la manœuvre, vous pouvez ressortir de l'emplacement. Ressortir une fois n'est pas considéré comme une faute.
- Veillez à ce que votre véhicule soit placé à moins de 30 cm du trottoir et parallèle à celui-ci.
- Le véhicule doit être éloigné, aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, d'au moins 1 m des balises.
- Lorsque vous estimez avoir terminé de vous stationner ③, vous le signalez (klaxon, ...). L'examineur jugera alors de la position de votre véhicule dans l'espace de stationnement. À partir de ce moment, vous ne pouvez plus recommencer la manœuvre.
- Lorsque l'examineur vous signale de continuer la manœuvre, quittez l'emplacement.
- La manœuvre est terminée quand le véhicule se trouve en position finale ④.

2 MARCHÉ ARRIÈRE EN LIGNE DROITE

- Positionnez votre véhicule pour reculer dans le passage étroit ②.
- Reculez dans le passage en roulant de manière continue. Vous pouvez néanmoins réavancer une fois pour vous corriger. De plus, vous pouvez vous arrêter une fois et continuer dans le même sens.
- La manœuvre est terminée lorsque le véhicule se trouve en position finale ③.

3 MARCHÉ AVANT DANS UN GARAGE

- Entrez le véhicule dans le garage en roulant tout d'abord en avant et vers la gauche ②. Lors de ce premier mouvement, il est donc interdit de se déporter vers la droite.
- Attention, vous n'êtes pas obligé d'entrer dans le garage en un seul mouvement ③.
- Lorsque vous estimez avoir rangé complètement le véhicule dans le garage ④, vous le signalez (Klaxon, ...). L'examineur jugera alors de sa position dans le garage. À partir de ce moment, vous ne pouvez plus recommencer la manœuvre.
- Lorsque l'examineur vous signale de continuer la manœuvre, vous sortez le véhicule du garage dans le sens opposé ⑤, c'est-à-dire vers la droite en reculant.
- La manœuvre est terminée lorsque le véhicule se trouve en position finale ⑥.

4 DEMI-TOUR DANS UNE RUE

- Faites un demi-tour en commençant la manœuvre en avant et vers la gauche ②.
- Ensuite, reculez en utilisant l'espace entre les balises ③.
- La manœuvre est terminée lorsque le véhicule se trouve en position finale, dans le sens inverse du départ ④.

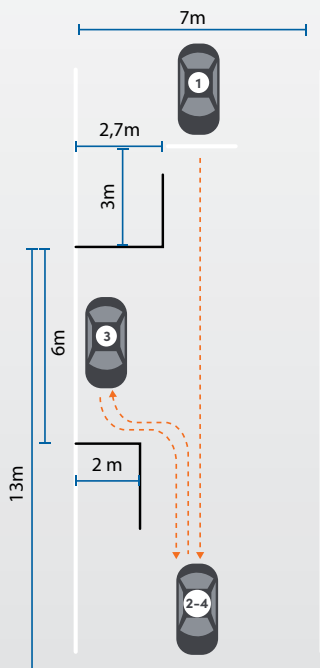
LES MANŒUVRES PERMETTENT À L'EXAMINATEUR DE VÉRIFIER, ENTRE AUTRES, SI VOUS :

- Pouvez désigner l'emplacement des différentes commandes et les utiliser sans hésitation.
- Appliquez correctement la technique de regard.
- Tenez compte du gabarit du véhicule.
- Maîtrisez réellement votre véhicule (manipulation des commandes, vitesse adaptée, trajectoire, positionnement ...).

L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN PRIVÉ ET L'ENCHAÎNEMENT DES MANŒUVRES

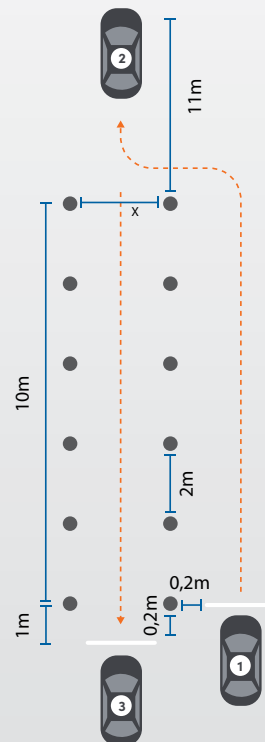
L'ordre des manœuvres est laissé au choix de l'examineur.

1 Stationnement à droite entre 2 véhicules.



2 Marche arrière en ligne droite.

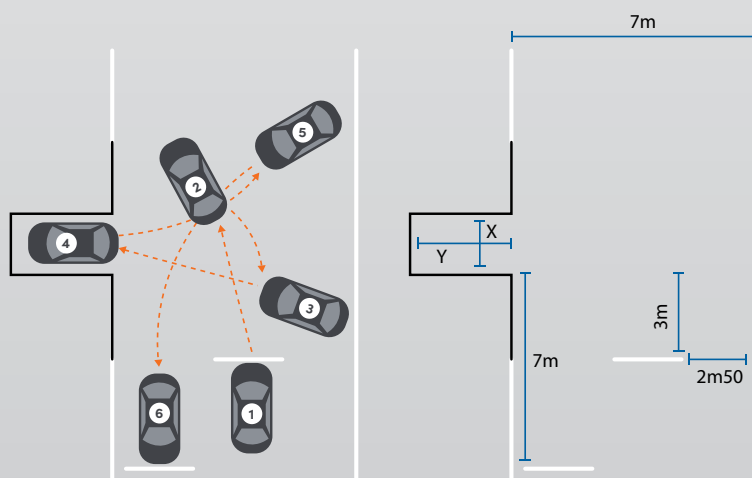
X est la largeur du passage étroit
X = largeur du véhicule + 50 cm



3 Marche avant dans un garage.

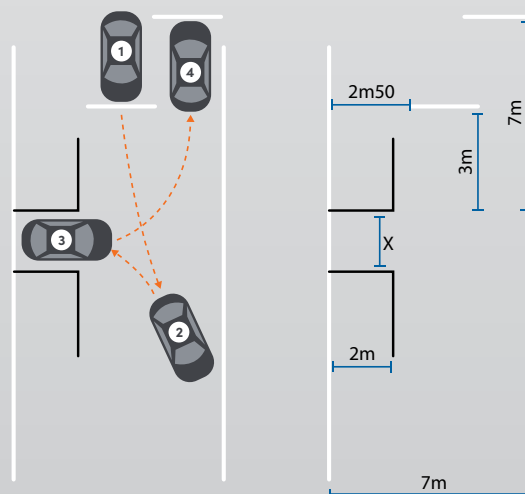
X est la largeur du garage
X = largeur du véhicule + 70 cm

Y est la profondeur du garage
Y = longueur du véhicule + 60 cm



4 Demi-tour dans une rue.

X est la distance entre les balises
X = largeur du véhicule + 70 cm



3 APRÈS MON EXAMEN



QUELS RÉSULTATS ET DÉMARCHES ?



RÉUSSITE

(validité 3 ans)

→ **Félicitations !** Vous recevez le formulaire « [Demande de permis de conduire](#) » à présenter à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE**.

→ Vous obtenez ensuite votre **permis de conduire** valable pour la catégorie **AM**.



ÉCHEC

Délai minimum

→ Vous ne pouvez pas vous représenter à un nouvel examen le jour même de votre échec.

Nombre d'essais

→ Le nombre de tentatives est illimité.



UNE REMARQUE ? UN PROBLÈME ?

VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION À FORMULER ?

Adressez-vous immédiatement au chef du centre d'examen. C'est la méthode la plus simple et la plus rapide parce que vous êtes sur place et que l'objet du litige peut être traité immédiatement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, adressez-vous à notre service qualité via notre site internet et, en dernier ressort au service public de Wallonie.

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE RECOURS ?

Après un deuxième échec à une épreuve pratique ou après une décision d'exclusion pour irrégularité, vous pouvez introduire un recours pour le dernier examen présenté, dans les 15 jours de l'échec ou de la décision d'exclusion, par lettre recommandée → [Consultez notre site web pour plus d'informations](#).



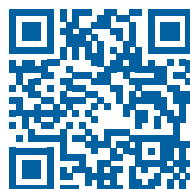
LORS D'UNE DÉCHÉANCE

Pour ce cas particulier → [Consultez notre site web pour plus d'informations](#).

NOUS VOUS SOUHAITONS
BONNE CONTINUATION
DANS VOTRE APPRENTISSAGE !

INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

<https://www.autosecurite.be>



Editeur responsable
Olivier Goies

**Avenue du Parc, 33
4800 Verviers**

© Autosécurité 2025